



ARRETE MUNICIPAL

ARR2016-032

Concours de Pétanque – 7 mai 2016

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Considérant que pour assurer la sécurité routière, il est indispensable de réglementer le stationnement durant l'organisation du concours de pétanque organisé le Samedi 7 mai 2016 par l'association Melon-Mer ;

ARRETE

Article 1^{er} : Samedi 7 mai 2016, le stationnement sera interdit sur le parking du Chenal et sur le parking de l'espace Herri Léon pendant l'organisation et le déroulement du concours de pétanque.

Article 2 : Une signalisation temporaire sera installée par l'organisateur.

Article 3 : Monsieur le Maire de PORSPODER est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORSPODER, le 21 avril 2016



Le Maire,

Jean-Daniel SIMON